

Plan d'urgence en faveur des entreprises de la Métropole

Dans cette période où le pays et le territoire sont durement touchés par une crise sanitaire sans précédent, la Métropole se mobilise pour aider ses entreprises particulièrement affectées par le ralentissement de l'activité économique. Une série de mesures d'urgence de soutien à l'économie intervient en complément des mesures prises par l'Etat et la Région Normandie.

L'objectif prioritaire est de soulager la trésorerie des petites et très petites entreprises et particulièrement - les jeunes entreprises et start up, d'une part, qui sont encore en phase d'accompagnement et les entreprises directement concernées ou impactées par l'obligation de fermeture administrative, d'autre part. Toute solution qui permettra de faciliter la survie des TPE, notamment les commerçants et les artisans, contribuera à la reprise de la dynamique économique de notre territoire au sortir de la crise.

- **Exonération de loyers pour les entreprises hébergées en pépinières propriété de la Métropole**

Les jeunes entreprises récemment créées hébergées en pépinières restent des structures fragiles. Une exonération de loyer pendant la durée du confinement est une façon de maintenir un niveau de trésorerie pour faciliter la reprise le moment venu.

- **Suspension de la collecte de la taxe de séjour pour les hôteliers et hébergeurs professionnels**

Le secteur touristique est très lourdement affecté par la crise sanitaire. De nombreux hôtels indépendants, y compris l'hôtellerie de plein air, ont fermé leur porte au moment où la saison était sur le point de commencer. Afin de soulager la trésorerie des hôteliers et hébergeurs, la collecte de la taxe de séjour du premier semestre qui devait être réalisée au début du second semestre sera suspendue et reportée à la fin du dernier trimestre 2020. La situation des hôteliers qui connaissent des difficultés pour reverser la taxe de séjour perçue au cours du dernier semestre 2019 sera examinée avec bienveillance.

- **Sensibilisation des propriétaires de locaux commerciaux à la situation des commerçants et artisans en difficulté**

Parmi les mesures visant à protéger les entreprises, le Président de la République a annoncé lundi 16 mars 2020, un appel au report du paiement des loyers pour les plus petites entreprises en difficulté.

Dans la continuité de cette annonce du chef de l'Etat, la Métropole appelle les propriétaires de locaux professionnels situés sur son territoire à soutenir l'effort collectif et à mettre en place des mesures de soutien des TPE et PME qui subissent une baisse significative de leur chiffre d'affaires. Les propriétaires bailleurs sont ainsi invités, dans la mesure de leur possibilité, à échelonner le paiement des loyers ou à le suspendre pendant la période de fermeture imposée par l'administration ou pendant toute la durée du confinement. Une lettre ouverte leur est adressée en ce sens.

- **Abondement d'un fonds régional de solidarité en faveur des entreprises particulièrement touchées par la crise sanitaire**

Le fonds de solidarité nationale mis en place par l'Etat et abondé par les Régions pour les TPE répond à des critères très restrictifs. L'obligation d'avoir enregistré une baisse de 70 % du CA en mars 2020 au regard du montant du CA de mars 2019 est particulièrement sévère et le Ministre des finances a annoncé que cette condition devrait être revue à la baisse; en effet, nombre de commerçants et d'artisans subissaient de plein fouet la crise dite « des gilets jaunes » en 2019. Par ailleurs, le chiffre d'affaires a été réel les 15 premiers jours de mars et jusqu'à la veille du confinement généralisé. Dès lors le nombre de bénéficiaires réels devrait être réduit.

En tout état de cause, la Métropole s'est rapprochée de la Région en vue de participer à l'abondement d'un fonds de solidarité normand destiné à aider les TPE, les artisans et les commerçants qui se trouveraient, soit exclus de l'aide nationale, soit insuffisamment soutenus, et à relancer leur activité dès la sortie de la période de confinement. Les modalités de recours à ce dispositif d'urgence sont en cours de définition entre la Région et les EPCI et feront l'objet d'une communication spécifique.

- **Maintien de la commande publique et accélération des délais de paiement des entreprises titulaires de marchés publics de la Métropole**

Dans un contexte qui désorganise la filière bâtiments et travaux publics et a souvent conduit à l'arrêt de nombreuses opérations, la Métropole se tient à l'écoute des entreprises et des maîtres d'œuvre pour examiner les conditions de démarrage ou de reprise des chantiers au regard des contraintes imposées par les mesures sanitaires.

Plus généralement, l'objectif est de faciliter dès à présent pour les entreprises qui en sont titulaires, l'exécution des marchés en mettant en application les différentes mesures d'adaptation retenues par l'ordonnance du 25 mars dernier (augmentation possible de l'avance, accélération des délais de paiement...). Il est aussi de maintenir les calendriers de préparation des opérations programmées pour le second semestre - lancement des consultations prévues avec allongement des délais de remise des offres, réunion des commissions d'appel d'offre et attribution des marchés - afin de préparer la sortie de crise et de favoriser la reprise de l'activité économique dans les meilleures conditions.

Au-delà de ces aides directes et concrètes, les services de la Métropole sont pleinement mobilisés aux côtés des chefs d'entreprise pour les aider et faciliter les mises en relation.

- **Faciliter la coopération inter-entreprise et le sourcing local**

Les besoins exprimés ces quinze derniers jours, souvent dans une situation d'urgence, par des entreprises, des établissements de santé ou des collectivités, mais aussi les offres de services faites par différents acteurs ont montré qu'il existait un réel besoin d'organiser les mises en relation pour faciliter la coopération, la fourniture de produits ou de services, la recherche de sous-traitants ou de fournisseurs, en un mot favoriser le sourcing local. Dès lors, les services de la Métropole, soutenus par l'équipe de Rouen Normandy Invest s'attachent à rechercher ou identifier les entreprises et les acteurs susceptibles de répondre à des besoins exprimés pour faire face à la crise sanitaire, à ses conséquences ou pour soutenir la production.

Les chambres de commerce organisées à l'échelle régionale ont adapté leur outil CCI business pour en faire une plateforme d'entraide accessible à tous. www.ccientraide.fr

Outre ses propres démarches, la Métropole soutient cette initiative et invite les acteurs économiques à utiliser cet outil de nature à faciliter le maintien de l'activité dans cette période de crise.

- **Accompagner les entreprises**

Le Département développement économique de la Métropole reste à l'écoute des entreprises quelle que soit leur taille, ainsi qu'avec avec les associations de filières, les clubs territoriaux et les organisations professionnelles, pour identifier les difficultés, orienter les dossiers vers les dispositifs de soutien en place et adapter les interventions au plus près de la réalité des acteurs. Un formulaire de contact est disponible sur le site internet de la Métropole.